



DEMANDE DE DOTATION CLUB 2016.2020

Procédure d'attribution d'une dotation de matériel

Cible : nouveau club affilié FFJDA/CNKDR olympiade 2016/2020.

Condition : minimum 5 licenciés (hors dirigeants) au jour d'ouverture du club.

Si votre demande répond aux critères de dotation

Le montant de la dotation sera communiqué au demandeur par courrier avec un récépissé d'accord de principe

Le CNKDR remboursera l'achat du matériel selon le montant alloué sur envoi de l'original de la facture d'achat de matériel agrafé au récépissé d'accord de principe (reçu par courrier)

LA FFJDA /CNKDR retournera un chèque du montant de la dotation à réception des pièces justificatives.

DENOMINATION DU CLUB (SVP en toutes lettres)

Nom du club : _____

Adresse du club _____

Code postal _____ Ville _____

Date d'affiliation FFJDA _____ N° d'affiliation FFJDA _____

Discipline concernée :

Kendo Iaïdo Jodo Naginata Sport Chanbara

Nombre de licenciés _____
A la date d'ouverture

NOM DU DEMANDEUR

M. Mme _____

Fonction dans le club _____ N° de téléphone _____

E.MAIL _____
Obligatoire

Date de la demande _____ Signature du demandeur :

CADRE RESERVE AU CNKDR

Montant de la dotation alloué : _____ €

Signature du Trésorier du CNKDR
Sébastien VRINAT